

Paris, le 16 juin 2020

Mesdames et Messieurs les membres  
du C. A. du CDJM

CDJM c/o FFAP  
24, rue du Faubourg-Poissonnière  
75010 Paris

**Objet** : saisine du CDJM

Le 9 juin 2020, la chaîne télévisée France 2 a diffusé dans son journal télévisé de 20 heures un sujet intitulé *L'œil du 20h – Confinement : des professeurs aux abonnés absents*.

Le sujet peut être retrouvé à cette adresse :

[https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-france-2-confinement-comment-des-milliers-de-profs-ont-seche-leurs-propres-cours\\_4002467.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-france-2-confinement-comment-des-milliers-de-profs-ont-seche-leurs-propres-cours_4002467.html).

La diffusion de ce sujet a suscité un émoi considérable au sein de la communauté éducative.

Le sujet, dépeignant sous un jour particulièrement négatif les enseignant-e-s, et dont la construction consiste à les opposer aux personnels de santé, a en effet été largement perçu comme une attaque infondée à l'égard des personnels de l'Éducation nationale.

Pour SUD éducation, il ne s'agit nullement de s'attaquer à la liberté d'informer, ou de s'offusquer à peu de frais d'une orientation rédactionnelle qui ne nous conviendrait pas. SUD éducation a déjà eu l'occasion d'exprimer publiquement son soutien aux journalistes lorsque le Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a tenté de sélectionner les journalistes invité-e-s à ses points presse.

Il nous apparaît en effet que le sujet, tel qu'il a été diffusé, ne répond pas à l'exigence forte que la profession des journalistes s'est fixée par et pour elle-même dans la Charte d'éthique professionnelle des journalistes, se donnant pour responsabilité de livrer une information *de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste*.

En particulier, il nous semble que la véracité, l'exactitude, l'équité et l'impartialité ont été malmenées dans cette enquête.

En premier lieu, le reportage met en scène une mère d'élève (anonyme) d'une élève et l'élève elle-même, scolarisée dans l'enseignement public. Pour autant, la parole n'est donnée à aucun moment à un-e responsable d'une organisation syndicale de l'enseignement public. Tout au plus une courte paraphrase indique qu'un syndicat (qui n'est pas nommé) « minimise le problème ». À la place, les spectateurs et spectatrices ont pu assister à la mise en scène d'un représentant syndical de l'enseignement privé qui recommande d'aller consulter son médecin, et suggérant l'obtention d'arrêts de travail de complaisance.

Évidemment les responsables syndicaux interrogés ne représentent pas les personnels mis en cause. Avoir procédé ainsi ne manque pas de poser question, et ce d'autant plus que les personnels de direction ont largement la parole, y compris pour évoquer la prétendue « mauvaise foi » des personnels.

L'absentéisme supposé des personnels ensuite est traité de manière partielle. L'absentéisme, durant toute la crise sanitaire, est évalué à « 4 à 5 % des personnels ». De tels chiffres, dont la voix-off indique qu'elle serait confirmée par le ministère de l'Éducation nationale, n'a fait l'objet d'aucune publication. Par ailleurs, cette statistique agrège les personnels en arrêt, ceux qui bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence – soit parce qu'ils et elles gardent leurs enfants, soit parce qu'ils et elles sont au chevet de leurs proches, soit parce qu'ils et elles ou l'une de leurs proches sont considéré-e-s comme personne vulnérable par l'institution elle-même. Le ministère de l'Éducation lui-même, cité par Ouest France le 12 juin, indiquait explicitement qu'il recensait environ « 5 % de professeurs empêchés de travailler ». Il n'y a aucune raison de penser que le discours des services ministériels eût été différent pour les journalistes de France 2 : il est donc raisonnable d'en conclure que c'est avec une mauvaise foi certaine que les auteurs de l'enquête évoquent 4 à 5 % d'enseignants décrocheurs, y compris interrogés à ce sujet par le médiateur de France Télévision.

À cet égard, il convient de remarquer que l'absentéisme dans l'Éducation nationale se situait d'après la presse à un niveau comparable, sinon inférieur, aux entreprises

du secteur privé. Par ailleurs, le ministère lui-même a déjà indiqué, à l'issue d'une enquête sur tout le périmètre ministériel, que l'absentéisme enseignant est plus faible que dans le reste du monde du travail.

Enfin, les journalistes semblent regretter qu'aucun professeur « décrocheur » n'a été « sanctionné ». Il convient de rappeler que le statut des enseignant-e-s prévoit explicitement que le télétravail ne peut être mis en œuvre qu'avec l'accord des personnels. Qui plus est, alors qu'en cas de télétravail une formation des personnels comme leur équipement par l'administration sont explicitement prévus par les textes réglementaires. L'épithète « décrocheur » est donc doublement infondée : d'une part en raison de sa connotation péjorative (elle désigne en principe les élèves déscolarisés), et d'autre part elle ne correspond à aucune réalité légale.

Dans une vidéo mise en ligne le 10 juin<sup>1</sup>, le médiateur de France Télévision interroge brièvement le rédacteur en chef adjoint du journal de 20h de France 2, Thibaud de Barbeyrac. Ce dernier indique que l'enquête aurait pris « plusieurs semaines », afin d'établir les faits et de « recouper les informations ». En plusieurs semaines, la rédaction ne s'est montrée capable ni d'établir des faits précis, ni de les recouper correctement, ni de trouver un personnel parmi les 40 000 enseignant-e-s supposé-e-s absentéistes dans le service public d'éducation, ni recueillir la parole des organisations syndicales de l'enseignement public.

Ce sujet semble donc davantage reposer sur un récit construit à l'avance qu'une enquête menée avec la déontologie professionnelle que le public est en droit d'attendre. La responsabilité éthique des journalistes qui ont produit ce sujet est d'autant plus grande que l'audience de la chaîne est importante.

Demeurant disponible pour tout renseignement complémentaire que vous requerriez, soyez assuré-e-s Mmes et MM. les membres du C. A. du CDJM, de l'attachement de SUD éducation au droit à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste.

Brendan Chabannes,  
cosecrétaire de SUD éducation

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'C' followed by 'h' and a long horizontal stroke.

---

1 <https://twitter.com/i/status/1270735331961249794>